



ÉDITORIAL



Chères Boissettaises, chers Boissettais.

Plan Local d'Urbanisme...

Dans l'éditorial de l'édition du journal de février 2016 j'évoquais le futur Plan Local d'Urbanisme et j'en précisais les objectifs quantitatifs, à savoir plus de cinquante logements à l'horizon 2020/2022 afin de retrouver un réel et vital dynamisme démographique. L'éditorial de l'édition de novembre 2016 fut l'occasion de souligner que la pérennité de notre commune passait par le

développement de notre capacité d'accueil tout en veillant à ce que cette croissance ne vienne pas dégrader tout ce qui participe aujourd'hui à notre qualité de vie; et l'éditorial de novembre 2017 précisait même que fin 2021, la population totale de notre commune devrait être de l'ordre de 550/580 habitants. Enfin lors de l'éditorial de juillet 2018, je soulignais que le Conseil Municipal était conscient de ce que ce nouveau règlement d'urbanisme pouvait apporter d'interrogations voire de craintes tout en insistant sur le fait que le PLU pour être validé par l'État se devait d'être en parfaite cohérence avec toutes les réglementations dites supérieures.

Lors d'un dernier débat contradictoire au sein du Conseil Municipal réuni le 21 septembre 2018, les élus par cinq voix Pour, trois voix Contre et une Abstention ont approuvé le règlement du PLU tel qu'arrêté en fin d'année 2017 et amendé des avis de Personnes Publiques Associées et des quelques remarques des Boissettaises et Boissettais qui ont participé à l'enquête publique. Le débat du Conseil portait moins sur le PLU lui-même que sur l'agenda de son approbation au vu des nouvelles constructions à venir sur notre territoire. En effet ce que nous avons prévu à moyen et long terme va sans doute se réaliser plus rapidement, des superficies importantes constructibles en cœur de village sont dès à présent sur le marché et

suscitent l'intérêt de nombreux promoteurs immobiliers : nous restons vigilants quant aux projets d'aménagement qui nous sont exposés afin qu'ils répondent en tout point aux orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ainsi qu'aux exigences du nouveau règlement d'urbanisme... aucun programme de constructions neuves n'est à ce jour arrêté!

Reste un point à éclaircir, la possibilité inscrite dans le PLU de construire des logements sociaux sur le territoire d'une commune telle que la nôtre et ce pour répondre aux obligations du Plan Local de l'Habitat (PLH)! L'État demande en effet à chacune des communes, aussi bien celles de plus de 1 500 habitants en Île-de-France concernées par la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU) que les plus « petites », de participer à l'accueil des quelques 18 millions de ménages français éligibles aux logements sociaux, soit près de 65 % de la population. Je sais les inquiétudes que cela suscite auprès de certains d'entre nous : insécurité, difficultés liées à la mixité sociale, trouble de voisinage... Mais y aura-t-il un jour des logements sociaux sur notre territoire sachant que la gestion d'un aussi petit nombre de logements de ce type et qui plus est dispersé ne peut ni ne pourra intéresser un éventuel bailleur social? La réponse me semble claire...

Désormais Boissettes dispose d'un document d'urbanisme opposable qui permet un plus grand encadrement du développement de notre commune que le défunt Plan d'Occupation des Sols (POS) aussi bien en terme quantitatif que qualitatif : respect du bâti ancien, des espaces verts, maîtrise des volumes de constructions neuves en particulier pour les parcelles en OAP...

Les élus du Conseil Municipal comme chacune et chacun d'entre vous sont et resteront profondément attachés à la sauvegarde de notre identité boissettaise : certes Boissettes va connaître dans les années à venir un nouvel élan mais nous avons collectivement le pouvoir de concilier la conservation du patrimoine commun avec le développement d'un urbanisme moderne.

Bernard FABRE, Maire

AU SOMMAIRE :

INFORMATIONS MUNICIPALES

Des nouvelles de l'école

Liaison douce

Métamorphose de la salle communale

VIE DU VILLAGE

Le déjeuner champêtre : une réussite!

Un boissettais à l'honneur

Encore ratées!

HOMMAGE

VIE DES ASSOCIATIONS

Informations de l'ABSL

PARTENAIRES TERRITORIAUX

CAMVS : Mon Agglo Ma Santé

SMITOM : Ramassage des déchets verts

SÉCURITÉ PUBLIQUE : Conseils aux seniors

AGENDA



La salle communale et sa terrasse.

PROCHAINE DATE À RETENIR

Samedi 17 novembre : soirée Jazz/Beaujolais.

INFORMATIONS MUNICIPALES

DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE

Rentrée scolaire

Le 3 septembre 100 enfants ont franchi le seuil de l'école des Fontaines en vue d'une année scolaire fructueuse. L'effectif total est en baisse mais le nombre d'enfants de Boissettes est en hausse, surtout en maternelle: 8 sur 18!

Rappel:

La contribution aux frais de scolarité des enfants de parents contribuables sur la commune de Boissettes sur présentation à la Mairie d'un certificat de scolarité avant le premier décembre, est de: 50 € par élève en primaire, 70 € au collège et 90 € au lycée.



Les plus émus sont les parents...

UNE FUTURE LIAISON DOUCE ENTRE BOISSETTES ET BOISSISE-LA-BERTRAND!

Depuis quelques jours camions et pelleteuses œuvrent sur le terrain communal entre la rue du Mont-aux-Lièvres et la rue de la Varenne pour la réalisation d'une voie verte qui reliera à terme BOISSETTES à BOISSISE-LA-BERTRAND par un cheminement sécurisé et facilitant ainsi l'accès au barrage de Vives Eaux - dont la nouvelle passerelle est désormais praticable - ainsi que le lien entre les communes de la CAMVS.

Cette voie ainsi créée sur le terrain communal sera protégée des possibles intrusions par la mise en place de chicanes au niveau de chaque entrée (buses, rochers semi-enterrés).

Les travaux sont financés par la CAMVS dans le but d'améliorer la continuité des itinéraires existants dans le cadre du schéma directeur des liaisons douces: notre objectif est de faciliter les conditions de déplacements à vélo, mais également d'encourager la pratique quotidienne de ce mode de déplacement.

MÉTAMORPHOSE DE LA SALLE COMMUNALE

Les travaux de modernisation et d'agrandissement ont été terminés la veille du déjeuner champêtre, pour permettre aux participants de découvrir leur nouvelle salle polyvalente; en effet la municipalité y organise des fêtes, là s'y tiennent les élections, des activités associatives culturelles et sportives s'y déroulent et des personnes privées peuvent la louer pour des événements festifs.

Le chantier a été géré par Jean Paul Anglade et Thierry Ségura au mieux des intérêts de la commune:

Coût net pour les finances municipales = 95 657 €

Sur un coût TTC de 201 701 € dont il faut déduire le fonds de compensation sur la TVA -FCTVA- de 33 087 € et 72 957 € de subventions accordées par le SDESM -Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne-, le FER -Fonds Rural d'Équipement- et la Réserve Parlementaire.

Désormais la salle est complétée d'une cuisine équipée, d'un vestiaire, de toilettes et d'un local contenant l'équipement (tables, chaises, etc.) et d'une vaste terrasse abritée.



Cuisine spacieuse et lumineuse.



Parquet blond et fenêtres sur jardin.

VIE DU VILLAGE

LE DÉJEUNER CHAMPÊTRE: UNE RÉUSSITE!

Ce moment festif du dimanche 16 septembre a comblé les oreilles et charmé les papilles des quelques 90 participant(e)s. La téquila servie en apéritif a favorisé les retrouvailles et les nouveaux contacts puis le chili bien relevé et servi à la sauce rock et folk du groupe SMAGUINE FAMILY a fait monter l'ambiance.



La table des jeunes parents

La plupart des participants s'étaient installés par affinités: l'occasion d'échanger entre voisins, amis de longue date, jeunes parents ou partenaires de pétanque ou de jeux de cartes.

La tombola, animée par le maire et dont la roue de la chance était vigoureusement actionnée par de très jeunes boissettais, a fait plusieurs heureux.



Merci à Mireille Chapus et Georges Larroque, adjoints au maire de Boissise-La-Bertrand et à Cathy Bissonier et Franck Vernin conseillers départementaux venus de Savigny et du Mée de s'être déplacés jusqu'à nous.

UN BOISSETTAIS À L'HONNEUR

Le 22 septembre à Boissettes, lors d'une manifestation amicale et familiale, Mme la Ministre Sophie Cluzel, Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre chargée des Personnes Handicapées, a remis la Légion d'honneur à M. Philippe van den Herreweghe.

Autodidacte, en situation de handicap depuis l'âge de 20 ans, M. Philippe van den Herreweghe, tout en menant une carrière dans le secteur bancaire, s'est consacré dans le cadre du monde associatif à faire valoir les droits des personnes en situation de handicap notamment en tant que Secrétaire Général adjoint de L'ADAPT, association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées.

En 2008, il a poursuivi sa carrière comme Délégué ministériel chargé de l'emploi et de l'intégration des personnes handicapées auprès des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Vous avez eu ou aurez peut-être l'occasion de rencontrer M. Philippe van den Herreweghe rue Brouard.

Il a récemment visité la nouvelle salle de l'école et a pu constater que celle-ci accueille parfaitement les personnes en situation de handicap.



ENCORE RATÉES!

Depuis le mois de juillet, vous avez raté 10 infos. Le Journal que vous lisez à l'instant ne vous dit pas tout! Entre deux parutions, des informations communales, intercommunales ou générales sont diffusées via « La lettre de Boissettes » aux abonnés de la newsletter.

Alors, qu'attendez-vous pour être bien et rapidement informé(e)? Inscrivez-vous vite sur le site www.boissettes.fr!

Hommage

La rédaction du journal rend ici hommage à Catherine Chicandard décédée le 4 juillet dernier.

Elle fut la première rédactrice en chef du bulletin municipal dont le premier numéro parût en juin 1989 sous le titre *Boissettes Infos-Mairie*. Le monde de l'édition et de l'impression lui était familier : Paul Gillon, son grand-père était directeur associé des Éditions Larousse ; elle-même écrivait et adaptait des livres pour enfants.

Elle a assumé la responsabilité du journal jusqu'en 1997 : consultez à la mairie les premiers numéros ; grâce à elle, vous y puiserez des informations culturelles sur l'histoire du village et les personnages célèbres qui y ont séjourné.

VIE DES ASSOCIATIONS



À chacun son tour!

Le conseil municipal a décidé d'organiser le samedi 20 octobre un repas pour remercier les membres du Bureau de l'ABSL pour leur dévouement et leur engagement pour Boissettes.

C'est autour d'une grande table qu'une vingtaine de convives ont participé à ce moment de convivialité où pour une fois, les membres de la l'ABSL se sont fait servir.

Un juste retour des choses pour ceux qui ne manquent pas de mettre beaucoup d'énergie et de savoir-faire pour réjouir les Boissettais lors de manifestations récréatives, sportives ou culturelles.

Nous les en remercions encore.



Élection du nouveau bureau de l'ABSL

L'élection des membres du bureau par le conseil d'administration est prévue le lundi 12 novembre.

PARTENAIRES TERRITORIAUX



Choisir ou changer de mutuelle, c'est possible avec « Mon Agglo Ma Santé »

La Communauté a signé cet été une convention de partenariat avec l'association ACTIOM - Actions de Mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat - pour permettre aux habitants de

l'agglomération qui le souhaitent de bénéficier d'une complémentaire santé aux meilleurs tarifs et accessible à tous.

Pas de limite d'âge, ni sélection médicale ni délai de carence.

Le dispositif propose différents contrats, avec des tarifs négociés et mutualisés au niveau national.

C'est peut-être le bon moment pour adhérer à une mutuelle ou pour en changer pour de meilleures garanties...

Pour en savoir plus : www.macommunemasante.org ou documentation à disposition à la mairie.



Rappel : dernier ramassage des conteneurs à végétaux le vendredi 14 décembre.

Reprise le vendredi 15 mars 2019.



SÉCURITÉ PUBLIQUE

Conseils aux seniors afin d'éviter les vols par ruse.

Les vols à la fausse qualité c'est-à-dire avec usurpation d'identité se multiplient. En se faisant passer pour des professionnels (agents EDF, ramoneurs, postiers, plombiers voire policiers) des escrocs abusent de votre crédulité pour s'introduire chez vous et voler vos objets de valeurs et vos liquidités.

- Si la personne se présente à l'interphone ou à votre porte, utilisez systématiquement l'entrebâilleur ou le judas et exigez la carte professionnelle et l'ordre de mission ou son justificatif.
- Si vous êtes avisé du passage d'une personne par téléphone ou courrier, vérifiez en la véracité auprès de l'organisme d'origine ou auprès de vos voisins s'ils ont été pareillement informés.
- Si vous faites entrer une personne chez vous, essayer de solliciter la présence d'un tiers, voisin, ami, parent et ne laissez jamais le ou les individus seuls dans leurs déplacements.
- Si vous avez le moindre doute, appelez sans hésiter votre commissariat :

Melun Val de Seine 01 60 56 67 77 ou le 17 Police secours en cas d'urgence

AGENDA

Dimanche 11 novembre

Commémoration

Vendredi 16 novembre

Conseil Municipal

Samedi 17 novembre

Soirée Jazz/Beaujolais

Dimanche 13 janvier

Vœux du Maire

Vendredi 25 janvier

Conseil Municipal

Retrouvez l'agenda actualisé sur www.boissettes.fr

Horaires d'ouverture au public de la Mairie : Mercredi : 9h00 - 12h00 - Vendredi : 15h00 - 19h00 - Le 1^{er} samedi de chaque mois de 9h00 à 12h00.

Le Maire et les conseillers municipaux reçoivent sur rendez-vous.

Directeur de la publication : Bernard FABRE - Comité de rédaction : Franceline ADT-GUILBERT, Fabienne COLIN-FAURE, Xavier DARAS

Parution 3 fois par an : mars, juillet et novembre - Tirage 250 ex - Distribution par nos soins